



Évaluation périodique du baccalauréat en agronomie (B. Sc. A.)

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Conseil universitaire du 7 mars 2017

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU BACCALAURÉAT EN AGRONOMIE

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en agronomie (B. Sc. A.) est rattaché à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. L'enseignement est sous la responsabilité de trois départements : sciences animales; phytologie; sols et génie agroalimentaire. Il s'agit d'un programme de premier cycle de 120 crédits en sciences appliquées. Les étudiants le réussissent habituellement en quatre années (quatre sessions d'automne, quatre sessions d'hiver et deux sessions d'été). Ce programme donne accès à l'examen d'admission de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). À la session d'automne 2015, 394 étudiants¹ étaient inscrits au programme.

Le programme fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique; la dernière évaluation remonte à 2006 (CU-2006-103). Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) a réalisé trois sondages en ligne auprès de différents groupes de personnes concernées par le programme. La direction de programme a consulté des représentants d'employeurs et de l'OAQ et elle a déposé un dossier d'autoévaluation en février 2016. Ce dossier, qui inclut les résultats des consultations, a été transmis à deux experts externes provenant de la University of Wisconsin-Madison (États-Unis) et d'AgroParisTech (France). Les experts externes ont ensuite rencontré des acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 21 et 22 mars 2016; ils ont déposé un rapport d'évaluation au terme de leur visite.

En avril et en mai 2016, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser la documentation disponible (le dossier d'autoévaluation incluant les résultats des consultations ainsi que le rapport des experts externes) et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé aux normes de pertinence et de qualité établies à partir des critères énoncés dans la *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval*². Il a tout d'abord identifié les principales forces du programme. Le CIEP a par la suite formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme répond bien aux normes d'évaluation. De plus, il peut avoir émis des suggestions en vue d'améliorer le programme, et ce, même si ce dernier satisfait aux normes. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer des moyens pour donner suite à chacune des recommandations et des suggestions dans son plan d'action.

PRINCIPALES FORCES DU PROGRAMME

- La compétence et la disponibilité des enseignants.
- Le dévouement du personnel non enseignant.
- Le caractère unique du programme au Québec et au Canada.
- L'efficacité des stratégies de recrutement et de promotion.
- L'exemplarité des pratiques de reconnaissance des acquis.
- La satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard de la formation.
- La qualité de la formation pratique.

1. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

2. Université Laval (2015). Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval. Repéré à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_CU-2015-32.pdf

- Les méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs des cours.
- Le taux de diplomation.
- La qualité des laboratoires.
- La qualité des services offerts par le Centre des ressources pédagogiques de la Faculté.
- La qualité des ressources documentaires et informationnelles.

RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Recommandations

- Que l'on s'assure que les compétences développées par le programme permettent aux diplômés d'assumer pleinement leur rôle d'agent de changement en agriculture.
- Que l'on s'assure que le programme couvre bien les secteurs importants et en émergence.
- Que l'on s'assure que tous les enseignants concernés par le programme se concertent afin d'optimiser la cohérence de la formation.

Suggestions

- Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des programmes d'études supérieures auxquels ils ont accès.
- Que l'information sur les actes professionnels agronomiques soit présentée plus tôt dans le programme.
- Que l'on examine la pertinence d'accroître l'importance accordée aux questions culturelles et internationales dans le programme.
- Que l'on s'assure que la fréquence des réunions du comité de programme respecte le *Règlement des études*.



**Évaluation périodique du programme de
baccalauréat en agronomie**

Plan d'action du doyen

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

16 février 2017

Introduction

Le baccalauréat en agronomie est un programme de 120 crédits. Il est rattaché à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) et l'enseignement est sous la responsabilité de trois départements : phytologie; sciences animales; sols et génie agroalimentaire. D'une durée de quatre ans, le programme donne accès à l'examen d'admission de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). À la session d'hiver 2017, 408 étudiants étaient inscrits au baccalauréat en agronomie, ce qui représente une croissance de 8,8 % par rapport à l'année précédente.

Depuis la dernière évaluation périodique, qui remonte à 2006, le programme a connu d'importantes modifications. La principale étant la création de quatre majeures dont trois sont reliées à des domaines de pratiques agronomiques spécifiques. Les majeures sont : *Agronomie générale, Productions végétales, Productions animales, Sols et environnement*.

Pour les besoins de l'évaluation, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé trois sondages en ligne auprès de différents groupes de personnes concernées incluant les étudiants, les diplômés et les enseignants. Le directeur de programme a consulté des représentants d'employeurs et de l'OAQ et elle a déposé un dossier d'autoévaluation en février 2016. Une visite d'experts s'est tenue les 21 et 22 mars 2016; ils ont déposé un rapport qui a été consulté par toutes les personnes associées au processus d'évaluation. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) de l'Université Laval a produit un rapport le 16 août 2016. Ce rapport propose trois recommandations et quatre suggestions en vue de l'amélioration de la qualité du programme. Ces recommandations ont été formulées à partir des constats du rapport d'autoévaluation et du rapport des experts externes. Le présent plan d'action propose des avenues et des actions pour répondre aux recommandations et suggestions du CIEP.

État de la discipline et carrière des diplômés

Les diplômés de l'une ou l'autre des quatre majeures du programme d'agronomie doivent être membres en règle de l'OAQ pour porter le titre d'agronome et être autorisés à poser certains actes qui leur sont réservés. Ces derniers sont définis à l'article 24 de la loi sur les agronomes qui indique : « *Constitue l'exercice de la profession d'agronome tout acte posé moyennant rémunération, qui a pour objet de communiquer, de vulgariser ou d'expérimenter les principes, les lois et les procédés, soit de la culture des plantes agricoles, soit de l'élevage des animaux de ferme, soit de l'aménagement et de l'exploitation générale des sols arables, soit de la gestion de l'entreprise agricole.* » Les diplômés travaillent comme conseiller agricole, consultant, représentant commercial, agent de développement, assistant de recherche, enseignant, gestionnaire ou même exploitant agricole. Ils peuvent également pratiquer leur profession dans des cabinets de consultation, des centres de recherche, des entreprises agricoles, d'approvisionnement, de service-conseil, dans des établissements d'enseignement, des regroupements de producteurs agricoles ou au sein d'organismes gouvernementaux.

Le programme d'agronomie peut mener à des études supérieures dans les sciences agronomiques et biologiques, notamment dans un des programmes suivants : agroforesterie,

biologie végétale, sciences animales, sols et environnement, développement rural intégré, agriculture, alimentation et société, pour ne nommer que ceux rattachés à la FSAA.

Recommandations et suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

PRINCIPALES FORCES DU PROGRAMME

- La compétence et la disponibilité des enseignants.
- Le dévouement du personnel non enseignant.
- Le caractère unique du programme au Québec et au Canada.
- L'efficacité des stratégies de recrutement et de promotion.
- L'exemplarité des pratiques de reconnaissance des acquis.
- La satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard de la formation.
- La qualité de la formation pratique.
- Les méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs des cours.
- Le taux de diplomation.
- La qualité des laboratoires.
- La qualité des services offerts par le Centre des ressources pédagogiques.
- La qualité des ressources documentaires et informationnelles.

Recommandations [R] — actions proposées [AR]

R1- Que l'on s'assure que les compétences développées par le programme permettent aux diplômés d'assumer pleinement leur rôle d'agent de changement en agriculture.

L'agronomie est une science multidisciplinaire qui exige du spécialiste de maîtriser plusieurs champs de connaissance et de savoir les intégrer dans le but de bien diagnostiquer les problématiques et de proposer des avenues de solutions raisonnées et scientifiquement valides. Le rôle fondamental des enseignants du programme est d'assurer l'acquisition par les étudiants des connaissances théoriques et pratiques et de placer ces futurs agronomes en situation d'appliquer leurs savoirs dans le domaine de l'agronomie. En ce sens, les connaissances et l'utilisation des outils et des méthodes propres au domaine sont mises en action dans les laboratoires spécialisés, dans les travaux pratiques et dans les stages. Les activités de formation leur permettent de développer les connaissances nécessaires à l'entrée sur le marché du travail et elles les forment pour assumer une fonction centrale dans l'agriculture moderne. Même si le programme est formulé par objectifs, sans être défini par compétences, nous croyons qu'il développe les compétences professionnelles pour permettre aux diplômés d'assumer pleinement leur rôle d'agent de changement en agriculture. Des activités de formation pratique, des stages et des projets exigent la concertation et la combinaison des savoirs en vue d'une résolution de problèmes complexes. À titre d'exemple, les

stages et les séminaires de fin d'études permettent aux étudiants non seulement d'élargir leur vision de l'agronomie, mais de mettre à profit les connaissances scientifiques et les compétences acquises tout au long de leur cheminement pédagogique en vue d'étudier et de résoudre des situations professionnelles. Toutefois, de nouvelles actions ont été identifiées pour nous assurer que les diplômés assument pleinement leur rôle d'agent de changement en agriculture.

AR-1.1 Le directeur de programme, en collaboration avec les directeurs des trois départements, proposera à l'ensemble des enseignants du programme d'agronomie de discuter du référentiel des compétences visées par la profession, notamment celui de l'Ordre des agronomes du Québec. Cette démarche aura pour but de s'assurer d'une compréhension partagée des connaissances actuelles exigées par la profession. En second lieu, il étudiera la structure générale actuelle du programme en fonction des finalités et, le cas échéant, il révisera les objectifs et les contenus des cours principalement axés sur l'intégration des savoirs en agronomie. Cette analyse du programme aura pour but d'assurer la qualification des étudiants comme agronomes aptes à proposer des recommandations et à exercer des actes agronomiques particulièrement dans les sphères innovantes, notamment l'agriculture de précision, la robotisation des fermes et les systèmes alternatifs de production. Nous souhaitons que les futurs agronomes que nous formons deviennent les promoteurs de l'agriculture de demain et qu'ils accompagnent les agriculteurs dans ces nouvelles réalités.

Advenant la nécessité d'une réorganisation du programme, elle s'effectuera pour répondre de façon optimale au développement des connaissances agronomiques des étudiants et en considérant le contexte, les ressources et les outils pédagogiques que peut développer la Faculté. À ce chapitre, le directeur demandera aux unités d'enseignement concernées un effort de concertation de programme. À court terme, la révision des objectifs de cours associés au référentiel des compétences visées par la profession sera prioritairement mise en œuvre.

AR-1.2 Un mini-colloque sur l'intégration professionnelle en agronomie est organisé annuellement chaque automne depuis 2011. L'objectif de celui-ci est de mettre les étudiants en contact direct avec des intervenants du marché du travail. Ainsi, le 2 décembre 2016, les étudiants ont pu se familiariser avec la profession d'agronome comme conseiller expert et agent de changement en agriculture ou pour la protection de l'environnement. Cette activité sera renouvelée tous les ans. Les étudiants y participent en première, ainsi qu'en quatrième année de leur cheminement.

AR-1.3 Depuis la session d'automne 2016, tous les étudiants du programme d'agronomie sont invités à devenir membres étudiants de l'Ordre des agronomes du Québec. Cette opportunité leur permet de profiter des ressources de l'OAQ, particulièrement en ce qui a trait à l'information qu'il publie sur une base régulière et à la participation aux rencontres régionales et au congrès annuel. Cette action sera maintenue.

R2- Que l'on s'assure que le programme couvre bien les secteurs importants et en émergence.

La majorité des professeurs qui enseignent dans le programme d'agronomie font de la recherche et encadrent des étudiants aux cycles supérieurs. Ces chercheurs sont subventionnés par les grands organismes fédéraux et provinciaux ainsi que par le secteur privé. Les recherches menées à la FSAA sont à la fine pointe des secteurs en émergence en agriculture.

AR-2.1 Le comité de programme, en collaboration avec les directeurs de département, prévoit organiser des séances d'échanges sous forme de journées d'étude où tous les enseignants (professeurs, chargés de cours, chargés d'enseignement, responsables de formation pratique, etc.) des trois départements seront conviés. Ces rencontres auront pour but d'échanger sur des valeurs et des objectifs communs de formation et de revoir l'offre de cours afin de mieux intégrer, dans l'ensemble des cours de production, des aspects novateurs de la pratique agronomique, comme l'agriculture raisonnée, l'agriculture de précision, l'agriculture urbaine, l'agroécologie, les nouvelles pratiques environnementales, la législation, etc. Une première journée de réflexion est prévue à la session d'été 2017 et des rencontres de sous-groupes se feront tout au long de l'année académique 2017-2018 à raison de deux à trois rencontres par session.

AR-2.2 Les directeurs de département et le Centre des ressources pédagogiques de la FSAA seront mis à contribution pour appuyer les enseignants qui voudront inclure des approches novatrices dans leur enseignement. À titre d'exemple, un projet pilote présentement en démarrage intitulé « ConsenSol » vise à développer des outils physiques et virtuels pour la gestion et l'amélioration des sols organiques. Le développement de ces outils vise un meilleur transfert technologique aux utilisateurs qui travaillent dans le domaine de la conservation et de la gestion des sols. Ce projet de recherche d'une équipe professorale du Département des sols et de génie agroalimentaire pourra contribuer à l'enseignement de l'agronomie dans différents cours de premier cycle où la pratique des actes agronomiques constitue un enjeu majeur. Également, la plateforme virtuelle « ConsenSol » pourrait contribuer à plusieurs cours du programme d'agronomie, particulièrement dans les cours qui enseignent les actes agronomiques réservés tels que le plan agroenvironnemental de fertilisation.

AR-2.3 De plus, des approches d'enseignement novatrices seront présentées comme des modèles à développer pour les formations des secteurs importants et en émergence. L'exemple de *Simulovins* dans le cours *Production ovine* (SAN-3205) est déjà disponible sur *monPortail*. D'autres outils informatiques, comme le logiciel LAC-T, développé par un professeur du Département des sciences animales, est utilisé dans l'industrie laitière ainsi que par les étudiants du cours *Production laitière* (SAN-3203). Enfin, des initiatives d'enseignement en lien avec les secteurs en émergence seront promues et encouragées par les

départements; citons ici l'offre récente d'un nouveau cours du Département de phytologie sur les cultures énergétiques.

R3- *Que l'on s'assure que tous les enseignants concernés par le programme se concertent afin d'optimiser la cohérence de la formation.*

AR-3.1 Tel que mentionné à la recommandation 2, des journées d'études et de concertation seront organisées pour l'ensemble des enseignants où des sous-groupes analyseront le contenu des cours sous leur responsabilité. Les sous-groupes seront organisés de façon à ce qu'ils soient représentatifs des cours fondamentaux, des cours en production agricole, à implication environnementale ou ceux liés à la pratique professionnelle. L'objectif de ces rencontres visera fondamentalement à s'assurer de la complémentarité des objectifs de formation, de la cohérence des contenus et de la pertinence du continuum de formation non seulement en termes de contenu, mais aussi en fonction du progrès dans le développement des capacités des étudiants. À cet égard, une conseillère pédagogique du Bureau de soutien à l'enseignement sera invitée à participer aux rencontres. Sa contribution visera à assurer une cohérence entre les objectifs du programme (ou d'une majeure) et les cours et pour favoriser l'interaction entre les professeurs.

Suggestions [S] — actions proposées [AS]

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère d'examiner les points suivants :

S1- *Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des programmes d'études supérieures auxquels ils ont accès.*

À l'intérieur de plusieurs cours du programme, particulièrement en troisième et quatrième années, les enseignants font la promotion de la recherche et des études supérieures à la FSAA. Plusieurs de nos étudiants aux cycles supérieurs viennent des secteurs de formation plus fondamentaux comme la biologie, l'écologie ou la microbiologie. De plus, une part significative de nos étudiants aux cycles supérieurs vient de l'international. Depuis deux années, le Bureau de la recherche de la FSAA organise une *Journée de la recherche* où les étudiants des cycles supérieurs ont l'occasion de présenter leurs travaux à l'ensemble de la communauté de la FSAA.

AS-1.1 Le Bureau de la recherche en collaboration avec les chargées de communication de la FSAA proposera des activités d'information plus ciblées pour mieux informer les étudiants et faire la promotion des études supérieures. Dans cette optique, les directeurs des trois départements seront invités à organiser des rencontres avec les étudiants dans le cadre d'activités de réseautage avec les chercheurs de ces départements. Cela permettrait de faire connaître les activités de recherche auprès des étudiants dès leur première année d'études en agronomie, et ce, tout au long de leur cheminement jusqu'en troisième année, étape charnière pour une demande d'admission aux cycles supérieurs.

De plus, les étudiants du premier cycle seront invités à assister à la finale de la FSAA de l'activité « *Ma thèse en 180 secondes* », afin qu'ils prennent connaissance des activités de recherche des étudiants aux cycles supérieurs.

- AS-1.2 Tout récemment, des activités de type *Initiation à la recherche* ont été développées dans les travaux pratiques de plusieurs cours comme *Anatomie et morphologie végétale* et *Microbiologie générale*. Cette nouvelle formule d'enseignement a eu un vif succès auprès des étudiants de première année. Cette approche pourra être développée à l'intérieur de travaux pratiques d'autres cours tout au long du cheminement de l'étudiant.
- AS-1.3 Depuis deux ans, le programme d'agronomie offre aux étudiants de suivre le *Profil distinction* ou le *Profil recherche* qui amènent ces étudiants à participer directement à des projets de recherche, tout en favorisant pour eux un passage accéléré vers un programme de maîtrise. Les étudiants ont également l'obligation de faire le *Stage professionnel en agronomie* (AGN-3500) ou le *Stage professionnel de recherche en agronomie* (AGN-3520). Toutes ces activités couplées aux offres d'emplois d'été en recherche vont constituer un moyen de recrutement efficace aux études supérieures; les directions départementales et de programme seront invitées à assurer un suivi de recrutement de manière proactive à ce niveau.
- AS-1.4 Enfin, des séances d'information spécifiquement destinées aux étudiants du premier cycle seront organisées dans le but de leur faire connaître les différents organismes publics et privés qui offrent des bourses d'études aux cycles supérieurs.

S2- Que l'information sur les actes professionnels agronomiques soit présentée plus tôt dans le programme.

- AS-2.1 Plusieurs actes agronomiques sont présentés dès la première année à l'intérieur de trois cours obligatoires soit SAN-1003 *Productions animales durables*, PGL-1001 *Productions végétales durables* et SLS-1000 *Sciences du sol*. Depuis 2010, ces étudiants sont exposés au rôle de l'agronome dès leur première semaine de cours lors d'une visite à une de nos fermes de recherche et d'enseignement, le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD). De plus, des activités spécifiques en rapport au *Stage en production agricole* et au *Stage professionnel* se font à la fin du cours où les étudiants sont appelés à développer des avis et jugements en rapport aux actes professionnels réservés aux agronomes. D'ailleurs, pendant les activités des deux stages obligatoires, les étudiants ont tous l'opportunité d'interagir avec un ou plusieurs agronomes.

Comme déjà mentionné, depuis la session d'automne 2016, les étudiants ont la possibilité d'avoir le statut de membre étudiant de l'OAQ. Des rencontres avec des membres de la direction de l'OAQ ont été initiées et se poursuivront sur une base régulière. Depuis l'automne 2016, la direction de l'OAQ a initié des visites à la FSAA dans le but de rencontrer les étudiants du premier cycle pour leur faire connaître les activités professionnelles des agronomes.

S3- Que l'on examine la pertinence d'accroître l'importance accordée aux questions culturelles et internationales dans le programme.

- AS-3.1 Tout étudiant qui s'intéresse aux questions culturelles et internationales peut faire le *Stage international et interculturel en agronomie* (AGN-3510). Nous avons une entente avec un organisme de coopération internationale, *Mer et Monde*¹, qui facilite l'accueil de nos stagiaires à l'international. En moyenne, deux à trois étudiants profitent de cette occasion annuellement. À la présente session (hiver 2017), cinq étudiants participent à ce stage.
- AS-3.2 Certains enseignants ont introduit dans leurs cours des éléments reliés aux questions culturelles et internationales. Par exemple, dans le cours *Production laitière* (SAN-3202), la durabilité des fermes laitières à travers le monde constitue une section du cours. Ainsi, les systèmes de production du Québec, de deux états américains (Wisconsin et Californie), de la Nouvelle-Zélande et de la Suède sont examinés et comparés. Dans le cadre de certains cours du programme, des chercheurs de l'international en visite à la FSAA seront invités à présenter la réalité de l'agriculture de leur pays d'origine. Ce sera notamment le cas de professeurs de l'Université de la Republica en Uruguay et de l'Université de Milan. Enfin, d'autres cours du programme présentent des problématiques à l'International, notamment les cours de *Géographie des sols* (SLS-2302), de *Productions végétales durables* (PLG-1001), d'*Agriculture tropicale* (AGN-4900) et de *Visites agroforestières* (AGF-4013) qui, dans ce dernier cas, se font sur le terrain à Cuba.
- AS-3.3 La Chaire en développement international organise annuellement des conférences et autres activités de formation auxquelles sont conviés les étudiants d'agronomie. Trois étudiantes d'agronomie ont participé à l'école d'été en agroécologie organisée par cette chaire en 2016 et vraisemblablement d'autres le feront en 2017.
- AS-3.4 Depuis une dizaine d'années, la promotion des séjours internationaux (profil et stages) est réalisée auprès des étudiants de première année avec des témoignages des anciens participants. Le taux de participation reste faible, mais semble vouloir augmenter depuis environ un an. Les présentations de retour des stages exposent les autres étudiants à des réalités différentes.
- AS-3.5 Enfin, plusieurs étudiants de la FSAA sont activement impliqués dans l'Association internationale des étudiants en agriculture et sciences (IAAS)². Elle s'occupe, entre autres, de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers à la FSAA, de la promotion du commerce équitable et de l'achat local, et de l'accompagnement pour les étudiants désirant faire des stages à l'étranger. La direction de la FSAA et l'AGÉTAAC (Association générale des étudiants en

¹ <https://www.monde.ca/meretmonde/>

² <http://www.iaasworld.org/>

agriculture, alimentation et consommation) appuient financièrement et logistiquement l'IAAS.

S4- Que l'on s'assure que la fréquence des réunions du comité de programme respecte le Règlement des études.

AS-4.1 L'article 62 du *Règlement des études* mentionne que le comité de programme se réunit au moins deux fois l'an. De façon générale c'est le cas et même parfois plus, particulièrement en période où des modifications sont apportées au programme. Le comité de programme a travaillé à la refonte du programme d'agronomie en 2012 pour la création de quatre majeures. Il est possible que suite à ces changements, les réunions se soient plus espacées, car peu de modifications au programme étaient prévues. La direction de la FSAA, sous l'autorité du vice-doyen aux études, s'assurera qu'un suivi aux modifications apportées au programme soit effectué entre les évaluations périodiques de programme; ce qui aura pour effet de garantir une bonne fréquence des réunions du comité de programme.

Remerciements

Le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation tient à remercier M. Jean F. Bernier, directeur du programme de baccalauréat en agronomie, et MM. Jean Collin, Antoine Karam et Michel Lefrançois, respectivement directeurs des Départements de phytologie, des sols et génie agroalimentaire et des sciences animales. De plus, M^{mes} Renée Marcoux, conseillère en gestion des études, Hélène Servais, conseillère en formation, et M. Pierre Mathieu Charest, vice-doyen aux études à la Faculté, sont remerciés pour leur aide précieuse dans la préparation du présent document. Il faut aussi souligner l'excellent travail du CIEP et la précieuse collaboration de M^{mes} Julie Villa et Chantal Bouchard, conseillères en évaluation de programme, ainsi que M^{mes} Hélène Johnson et Annick Jaton, adjointes au vice-recteur aux études et activités internationales.

Jean-Claude Dufour, Doyen

ÉCHÉANCIER
Baccalauréat en agronomie
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

N°	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsables
R1	Que l'on s'assure que les compétences développées par le programme permettent aux diplômés d'assumer pleinement leur rôle d'agent de changement en agriculture.	A-2018 H-2017	AR-1.1 Rencontre des enseignants du programme pour discuter du référentiel des compétences visées par la profession. Analyse de la structure du programme, concertation des enseignants et, le cas échéant, révision des objectifs du programme. AR-1.2 Mini-colloque sur l'intégration professionnelle en agronomie AR-1.3 Adhésion des étudiants à l'Ordre des agronomes, à titre de membre étudiant.	Sera initié à l'été 2017. Complété Complété	Le directeur du programme et le comité de programme en collaboration avec les directeurs de département et le vice-doyen aux études. Le directeur du programme. Le vice-doyen aux études.
R2	Que l'on s'assure que le programme couvre bien les secteurs importants et en émergence.	A-2018 A-2018	AR-2.1 Journées d'études pour bonifier l'inclusion des secteurs importants et en émergence dans les formations, particulièrement pour les cours en production. AR-2.2 Projet pilote ConsenSol, et AR-2.3 Approches d'enseignement novatrices.	Sera initié à l'été 2017. Sera initié à l'automne 2017.	Le directeur du programme, les directeurs de département, les professeurs associés au programme. Des professeurs du programme, le directeur du Département des sols et de génie agroalimentaire, Le directeur du programme.
R3	Que l'on s'assure que tous les enseignants concernés par le programme se concertent afin d'optimiser la cohérence de la formation.	A-2018	AR-3.1 Journées d'études pour s'assurer de la cohérence de la formation dans tous les cours du programme.	Sera initié à l'été 2017.	Le directeur du programme, les directeurs de département, les professeurs associés au programme.

ÉCHÉANCIER
Baccalauréat en agronomie
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

N°	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsables
S1	Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des programmes d'études supérieures auxquels ils ont accès.	H-2017	<p>AS-1.1 et AS-1.4 Journée de la recherche : bonification des activités de promotion de la recherche.</p> <p>AS-1.2 Séances d'information offertes aux professeurs sur l'approche d'enseignement par problèmes.</p> <p>AS-1.3 Promotion des profils distinction et recherche et du Stage professionnel de recherche en agronomie auprès des étudiants du programme.</p>	<p>À faire aux sessions d'hiver 2017 et d'automne 2017.</p> <p>À débiter à la session d'automne 2017.</p> <p>À débiter à la session d'automne 2017.</p>	<p>La vice-doyenne à la recherche et ses collaborateurs.</p> <p>Les directeurs de département en collaboration avec le directeur de programme.</p> <p>Le directeur du programme et le responsable des stages.</p>
S2	Que l'information sur les actes professionnels agronomiques soit présentée plus tôt dans le programme.	H-2017	AS-2.1 Adhésion des étudiants à l'Ordre des agronomes, à titre de membre étudiant.	Complété	Le vice-doyen aux études.
S3	Que l'on examine la pertinence d'accroître l'importance accordée aux questions culturelles et internationales dans le programme.	A-2018	AS-3.1 à AS-3.5 Bonifier et multiplier les activités à contexte internationale dans les formations du programme.	À débiter à la session d'automne 2017.	Les professeurs du programme d'agronomie en concertation avec le directeur de programme et le comité de programme.
S4	Que l'on s'assure que la fréquence des réunions du comité de programme respecte le <i>Règlement des études</i> .	H-2017	AS-4.1 Faire un suivi auprès du comité de programme pour s'assurer qu'un minimum de deux rencontres se réalisent annuellement.		Le vice-doyen aux études.